

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-386 du 16 novembre 1982

CHARGEANT le Camarade Boukary ALIDOU,
Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche de l'intérim du
Camarade Tiamiou ADJIBADE, Ministre
des Affaires Etrangères et de la
Coopération pour compter du 14 novembre
1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin, ;
VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 14 novembre 1982, le Camarade
Boukary ALIDOU, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la
Pêche est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Tiamiou ADJIBADE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 novembre 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SGG 4 MAEC-MFEEP 6
PPC 2 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-
Mathieu KEREKOU